

ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE TYPE HABITABLES 2021 - 2024

<p>COURSE EN EQUIPAGE Nom de la compétition : CHALLENGE DE MARTIGUES Dates complètes : 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 Lieu : Etang de Berre Autorité organisatrice : CERCLE DE VOILE DE MARTIGUES</p>
--

1. REGLES

- 1.4 Heure légale du coucher du soleil : heure officielle du jour
 Heure légale de lever du soleil : heure officielle du jour

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Emplacement du tableau officiel d'informations : à l'intérieur Club House de Ste Anne

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Emplacement du mât de pavillons : base de Tholon - près de la grue.
 4.2 Délai entre l'amené de l'Aperçu et le signal d'avertissement : 5 minutes

5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.1 Les courses sont prévues selon le programme suivant :

DATE	EPREUVE	COUPE	Lieu mise Dispo	Heure mise dispo
Dimanche- 29/01/2023	L'Hivernale	Challenge Printemps	Martigues	11 H 00
Samedi 25/02/2023	La Chandeleur	Challenge Printemps	Martigues	11 H 00
Dimanche 26/03/2023	La Printanière	Challenge Printemps	Martigues	11 H 00
Dimanche 30/04/2023	Régate du Muguet	Challenge Printemps	Martigues	13 H 00
27/28/29/05/2023	Sortie Frioul	Hors Challenge	Martigues	À déterminer
Samedi 10/06/2023	Solo de la Mer de Berre	Hors Challenge	Martigues	10 h 00
Dimanche 11/06/2023	Tour de la Mer de Berre en équipage	Challenge Printemps	Martigues	10 H 00
Samedi 24/06/2023	Saint Pierre	Challenge Printemps	Martigues	13 H 00
Samedi 02/09/2023	La Duo	Challenge Automne	Martigues	10 H 00
Dimanche 24/09/2023	Les Châtaignes	Challenge Automne	Martigues	13 H 00
Dimanche 15/10/2023	L'Ardéchoise	Challenge Automne	Martigues	11 H 00
Dimanche 05/11/2023	Gontéro 1	Challenge Automne	Martigues	11 H 00
Samedi 09/12/2023	Gontéro 2	Challenge Automne	Martigues	11 H 00

6.1 PAVILLONS DE CLASSE

Les concurrents devront porter dans leur pataras le pavillon distinctif de groupe :

- Pavillon de **classe A** pour les bateaux du GROUPE 1
- Pavillon de **classe E** pour les bateaux du GROUPE 2



6.2 IDENTIFICATION ET NUMERO DE VOILE

Position du numéro de voile : Dans la grand-voile ou Cagnard dans les filières

Chaque concurrent devra afficher **DISTINCTEMENT** le même numéro de voile indiqué sur la carte HN du bateau comme indiqué dans les règles ISAF (voir Chapitre 6 Règle 77 et Annexe G).

Quand un jury établit qu'un bateau a enfreint une règle de cette annexe, il doit l'avertir et lui laisser le temps de se mettre en conformité, soit le pénaliser.

8. LES PARCOURS

8.1 **Parcours côtiers** : Ils sont au nombre de 10 et sont donnés en annexe 2. Le n° de parcours ou l'ordre et le sens dans lequel les marques doivent être passées, seront donnés au briefing précédant la course et/ou par VHF (**canal 72**). La longueur du parcours sera indiquée.

Parcours construits : de type banane avec Dog Leg. Voir annexe 3.

8.2 **Dégagement éventuel**. En cas de bouée de dégagement, celle-ci sera définie au briefing précédant la course.

8.4 Signaux de parcours : Donnés lors du briefing avant la course.

9. MARQUES

9.1 Marques de parcours : Voir annexe 1.

9.2 Marques de dégagement éventuelles : seront précisées au briefing

9.3 Marques de départ : Bouée BLANCHE FFV.

9.4 Marques d'arrivée : bouée cylindrique VERTE définie en annexe 1.

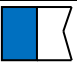
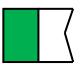
11. LE DEPART

11.1 A terre : Mât avec flamme orange et bouée BLANCHE FFV.

Sur l'eau : la ligne de départ est matérialisée par l'alignement du coté parcours de la bouée de départ et le mât du bateau comité arborant un pavillon orange.

11.2 Procédure de départ

Signal	Pavillon	Signal sonore	Minutes avant départ
Avertissement	Envoi Station Voile : Départ tous groupes Envoi Pavillon groupe : départ groupes distincts	1 signal sonore	5 minutes
Préparatoire	Envoi Pavillon P, I ou Z	1 signal sonore	4 minutes
Une minute	Affalé Pavillon P, I ou Z	1 signal sonore long	1 minute
Départ	Affalé Station Voile : Départ tous groupes Affalé Pavillon groupe : départ groupes distincts	1 signal sonore	0

GROUPES	CLASSES	RATINGS	PAVILLON GROUPE
GR1	A, B, C	De 1 à 15 brut inclus	Pavillon classe A 
	D	De 10 à 17 brut inclus	
GR2	D, L,	De 17,5 à 37 inclus	Pavillon classe E 
	R1, R2, R3, R4,	De 10 à 38 inclus	

La procédure pourra être accompagnée par VHF **canal 72**

11.3 Délai pour prendre le départ après le signal de départ : **15 minutes**

13. L'ARRIVEE

A terre : Mât arborant le pavillon bleu et bouée cylindrique VERTE donnée en annexe1.

Sur l'eau : mât du bateau comité arborant le pavillon bleu et bouée d'arrivée définie lors du briefing avant la course.

13.1 Dans le cas d'une réduction de parcours, le pavillon **S** sera envoyé avec le pavillon du groupe concerné par cette réduction. L'information de réduction pourra être donnée par VHF **canal 72**.

13.2 Cette réduction ne se fera que devant le CVM sauf pour les parcours construits.

15. HEURES LIMITES

15.1 a) Aucune licence journalière ne sera délivrée après **9 h 30** le jour de la régates.

b) **Heure limite d'émargement** (Feuille d'émargement - modèle en annexe 5 page 16 - à déposer au Club House Ste Anne) :

9 h 45 pour les inscriptions en ligne

9 h 15 pour les inscriptions manuelles

Aucune inscription ne sera prise en compte après cette heure.

c) **Préinscriptions en ligne**

Vous pouvez également procéder à une pré-inscription en ligne.

Pour cela il vous suffira de vous connecter avec le login et mot de passe qui vous ont été donnés lors de votre inscription au challenge.

Cliquer ensuite sur :



Remettre impérativement la fiche d'émargement signée le matin de la régates avant 9 h 45.

d) Heure limite d'arrivée pour le premier bateau toute série confondue :

- 18 h 00 du 16 avril au 30 septembre
- 16 h 30 du 1er octobre au 15 avril

e) Heure de fermeture de la ligne :

- 18 h 30 du 16 avril au 30 septembre
- 17 h 00 du 1er octobre au 15 avril

Les bateaux manquant à finir dans le délai indiqué ci-dessus après le premier bateau de leur groupe ayant effectué le parcours et fini sont classés « DNF ». Ceci modifie les règles 35, A4 et A5 de règles de courses.

16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

16.1 Emplacement du secrétariat du jury : Base de Tholon

16.2 Temps limite de réclamation : dépôt des formulaires de réclamation **1 heure** après l'arrivée du dernier bateau de la dernière course du jour au Club House de Ste Anne - Le bateau réclamant devra aussitôt en informer le comité de course. En annexe 6 : formulaire de réclamation (pages 21 et 22)

16.3 Emplacement du local du jury : Base de Tholon

17. CLASSEMENT

- 17.1 Nombre de courses à valider pour constituer une série : 1 course
- 17.2 Courses retirées
- (a) Quand au moins 5 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans les 5 courses.
- (b) Quand 6 à 8 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.
- (c) Quand 9 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores.
- 17.3 Système de calcul du temps compensé : Temps sur distance avec coefficient de CVL
- 17.4 Système de classement :
Le Système de Points à minima de l'annexe A des RCV s'appliquera.

Le classement sera fait de manière à regrouper les bateaux de vitesse voisine et de comportement marin proche.

Groupe 1 (GR1) :

Bateaux des classes A, B, C du groupe 1 à 15 brut inclus.
Bateaux des classes D du groupe 1 à 17 brut inclus.

Groupe 2 (GR2) :

Bateaux de la classe D, et L du groupe 17.50 à 37 brut inclus
Bateaux des classes R1, R2, R3, R4 du groupe 10 à 38 brut inclus.

Les bateaux n'ayant pas fini seront classés DNF

Le nombre de points crédités aux bateaux classés DNF correspondra au temps du dernier bateau + 10 %

Les bateaux qui abandonnent seront classés RET

Le nombre de points crédités aux bateaux classés RET correspondra au temps du dernier bateau + 10 %

Le nombre de points crédités aux bateaux classés DNC (n'a pas couru) ou DNS (n'a pas pris le départ) sera celui du nombre de bateaux inscrits au challenge.

Cas des bateaux expérimentaux ou dont la carte HN OSIRIS n'est plus à jour : bateaux en X classés suivant règle HN : Si le certificat est périmé depuis plus d'un mois, le bateau est classé en invité. Il reçoit un rang « Bis » (ex aequo) dans le classement

Cas des bateaux participant au comité de course : ces bateaux recevront, le nombre de points attribués au dernier bateau classé + 1 de la régata à laquelle ils ont participé en tant que comité et seront classés HTP.

18. REGLES DE SECURITE

- 18.1 **Modalités du contrôle à la sortie : Feuille d'émargement à déposer au Club House Ste Anne le jour de la course.**
- 18.2 **Un bateau qui abandonne une course doit obligatoirement le signaler au comité de course aussitôt que possible.**
- 18.3 **Canal VHF : 72. LA VEILLE EST OBLIGATOIRE pendant toute la durée de la course jusqu'à l'arrivée au port afin que le comité puisse s'assurer du bon retour de chacun en toute sécurité.**
- 18.4 **Equipage minimum : 2 personnes, sauf pour la SOLO DE LA MER DE BERRE.**

20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 20.1 Heure d'affichage des coefficients utilisés pour le calcul des temps compensés : 9 h 00, le jour de la première régates du challenge.
- 20.2 Délai pour réclamer sur les coefficients après l'heure limite d'affichage : minuit le jour de la première régates du challenge.

22. BATEAUX OFFICIELS

Identification des bateaux officiels : Flamme Orange

28. PRIX

Prix distribués :

Des prix seront distribués comme suit :

- Challenge Général du 01/01/2023 au 31/12/2023 (Challenge Printemps + Challenge Automne)
- Challenge de printemps
- Challenge d'Automne
- Solo de la Mer de Berre
- La Duo.

ARBITRES DESIGNES :




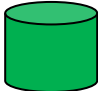
Nom du président du comité de course : Celui du jour de la régates

Nom du jaugeur d'épreuve : Celui du jour de la régates

Nom du président du jury : Celui du jour de la régates

ANNEXE 1 : « Marques de parcours »

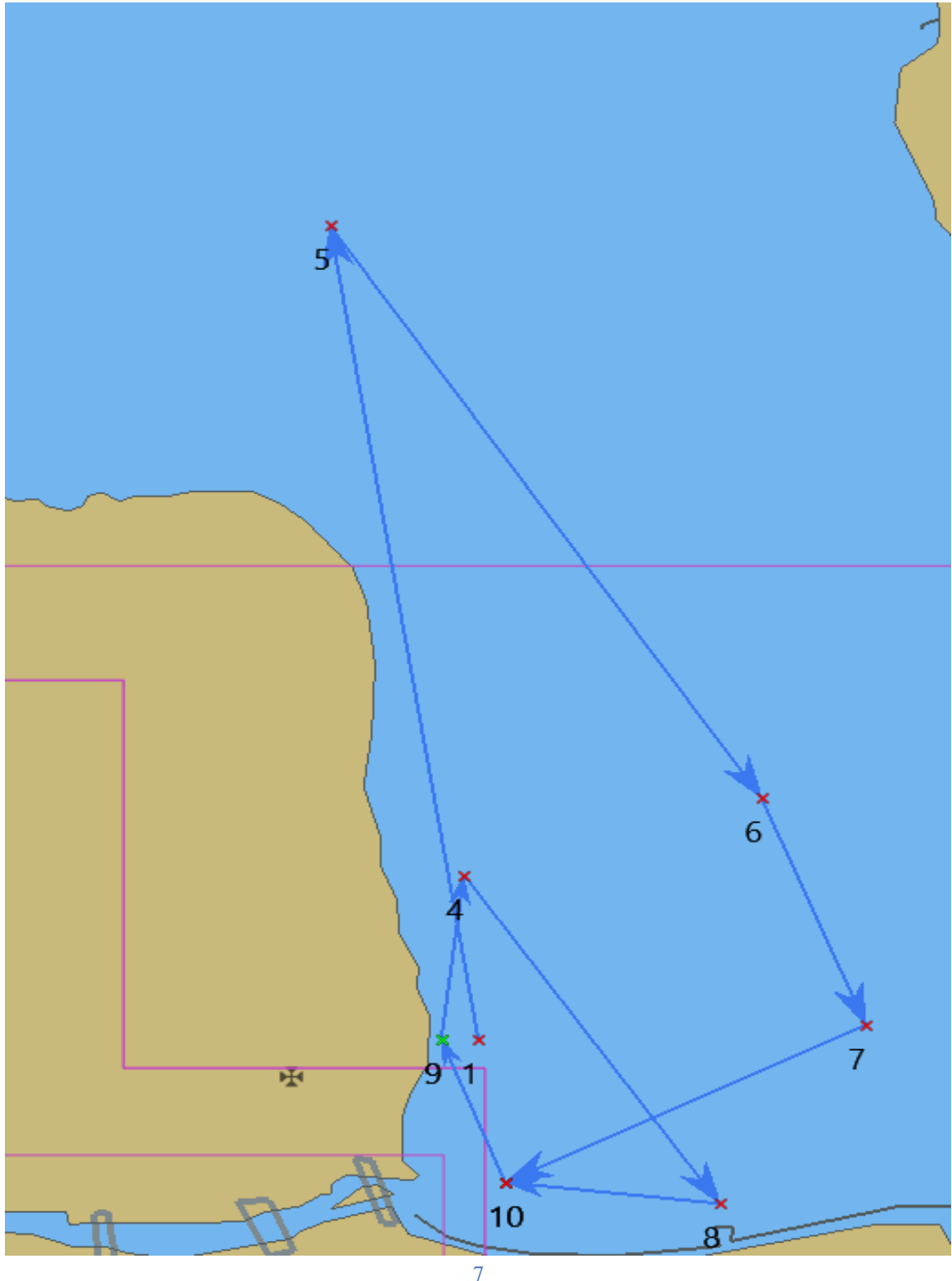
(Positions données à titre indicatif)

Numéro de Marque	Nom	Position
Marque 1	Départ, bouée FFV Blanche	A l'Est de Tholon
Marque 4	Bouée FFV BLANCHE au large de Figuerolles	43° 26' 111N 005° 03' 873E
Marque 5	« SURVEY Nord » Marque Spéciale Dans l'Est port Heures Claires	 43° 29' 742N 005°02' 971E
Marque 6	GIPREB (bouée météo) Marque Spéciale HOULOGRAPHE	 43° 26' 547N 005° 05' 873E
Marque 7	« SURVEY-Sud » Marque Spéciale Au Nord-Est des 3 frères	 43° 25' 306N 005° 06' 243E
Marque 8	« MOLE TOTAL »	43° 24' 273N 005°05' 593E
Marque 9	Porte d'Arrivée Bouée cylindrique verte devant le CVM	
Marque 10	Bouée FFV BLANCHE Au Nord la bouée rouge du Chenal dite « LA VEUVE »	43° 24' 392N 05° 04'150E

ANNEXE 2

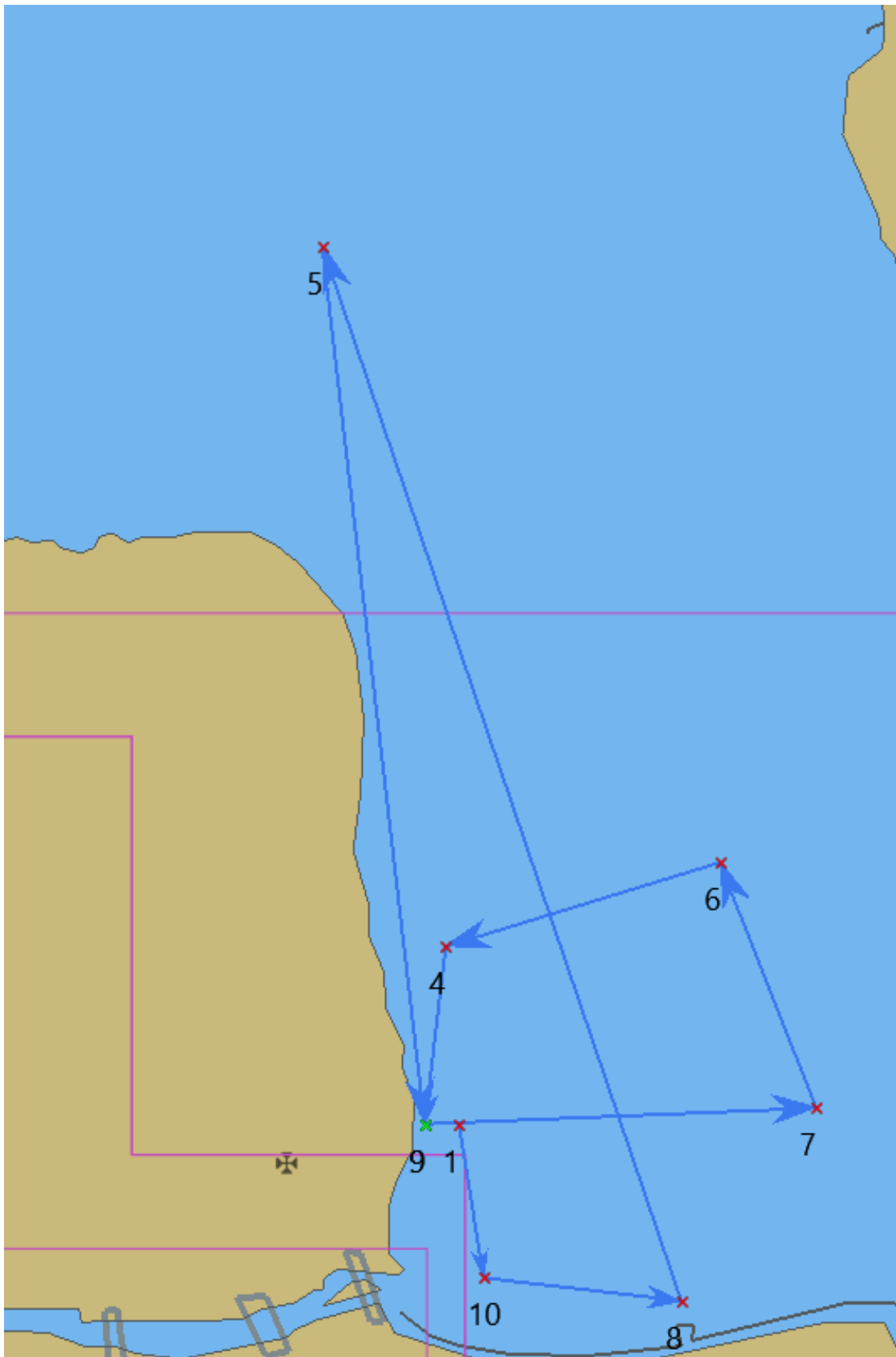
PARCOURS CVM 1

1Td, 5Td, 6Td, 7Td, 10Td, 9Td réduction possible 12,7 mn
4Td, 8Td, 10Td, 9Td arrivée 17,7 mn



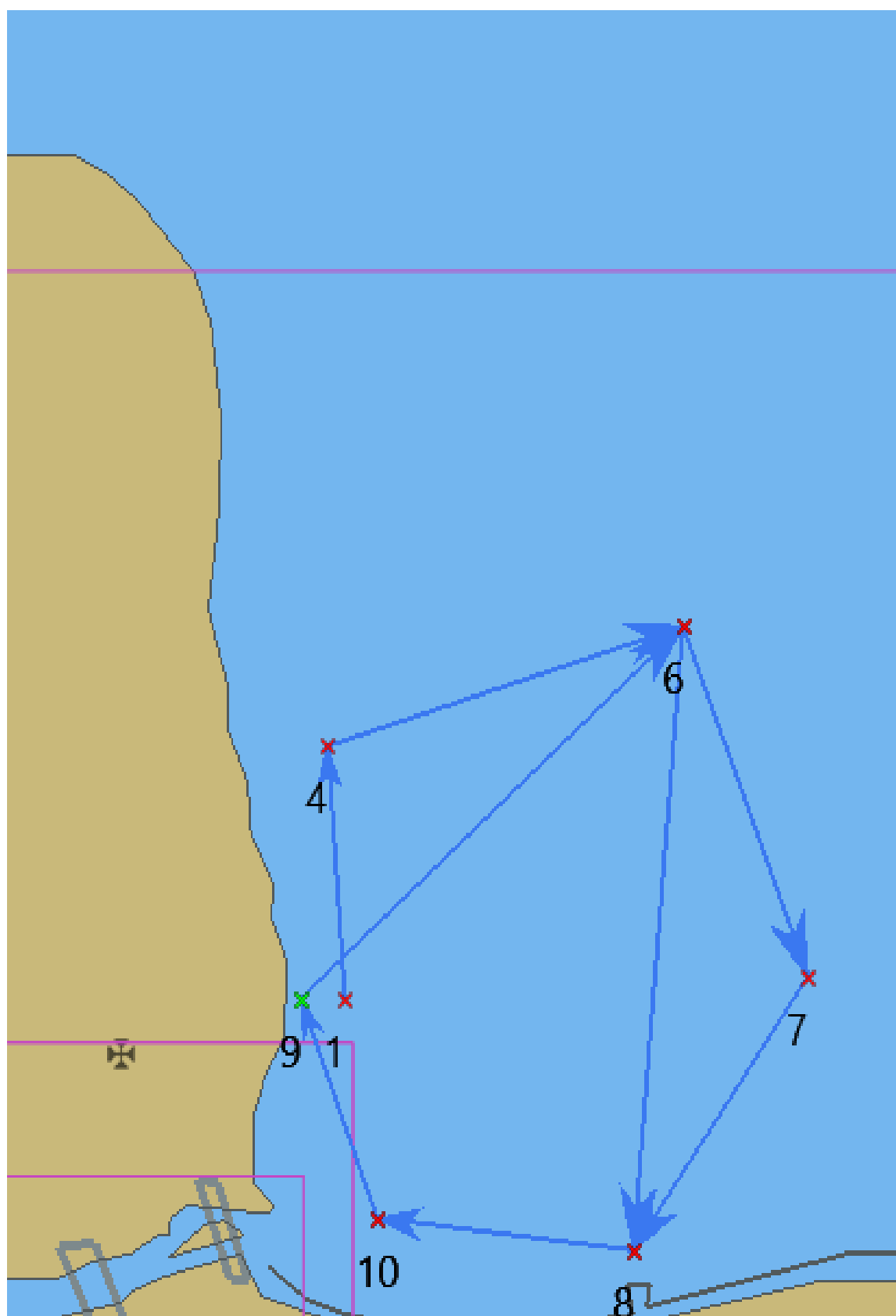
PARCOURS CVM 2

1Bd, 10Bd, 8Bd, 5Bd, 4Bd, 9Bd réduction possible 12,3 mn
7Bd, 6Bd, 4Bd, 9Bd arrivée 18,1 mn



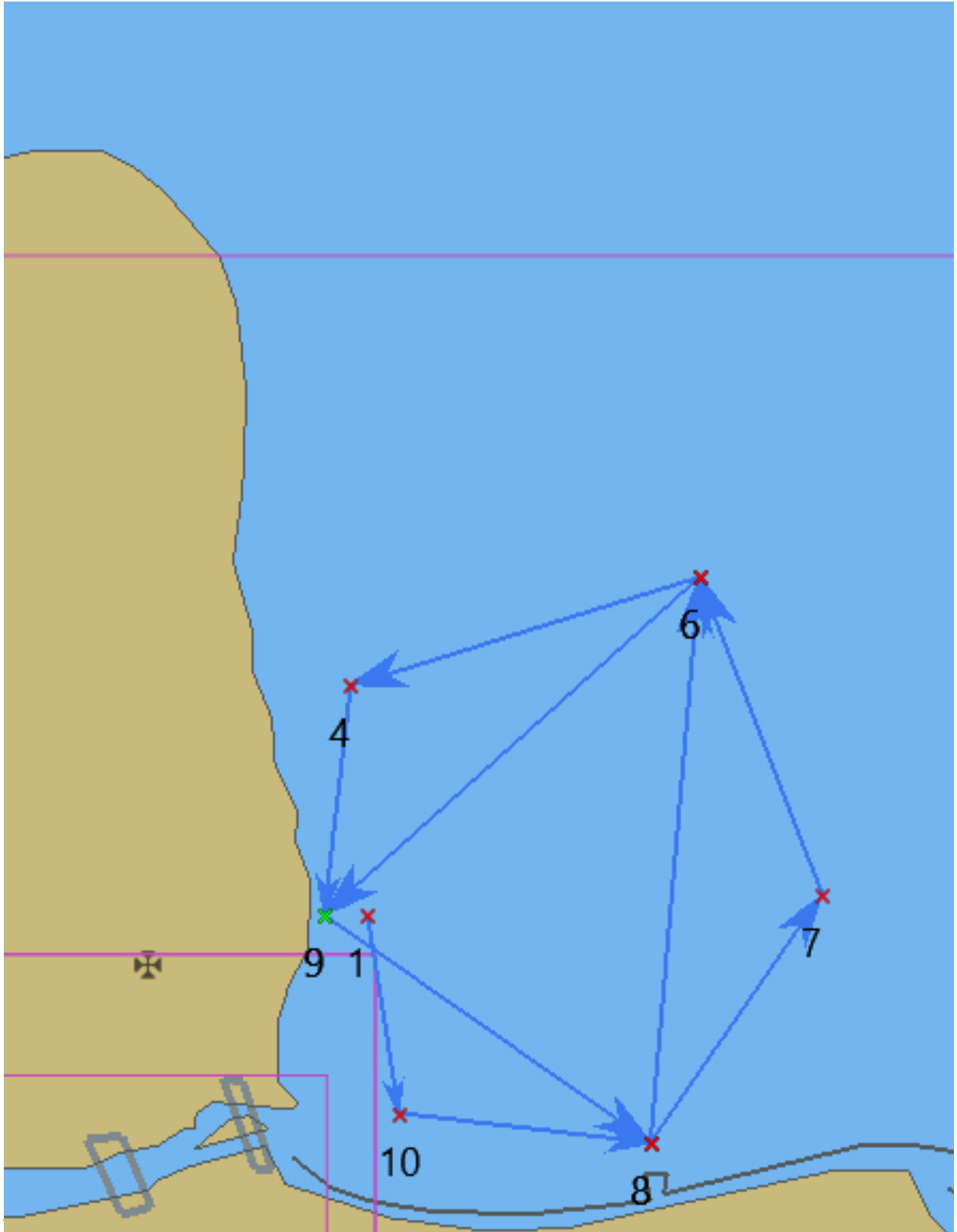
PARCOUR CVM 3

1Td, 4Td, 6Td, 7Td, 8Td, 10Td, 9Td réduction possible 7 mn
6Td, 8Td, 10Td ; 9Td arrivée 13,3 mn



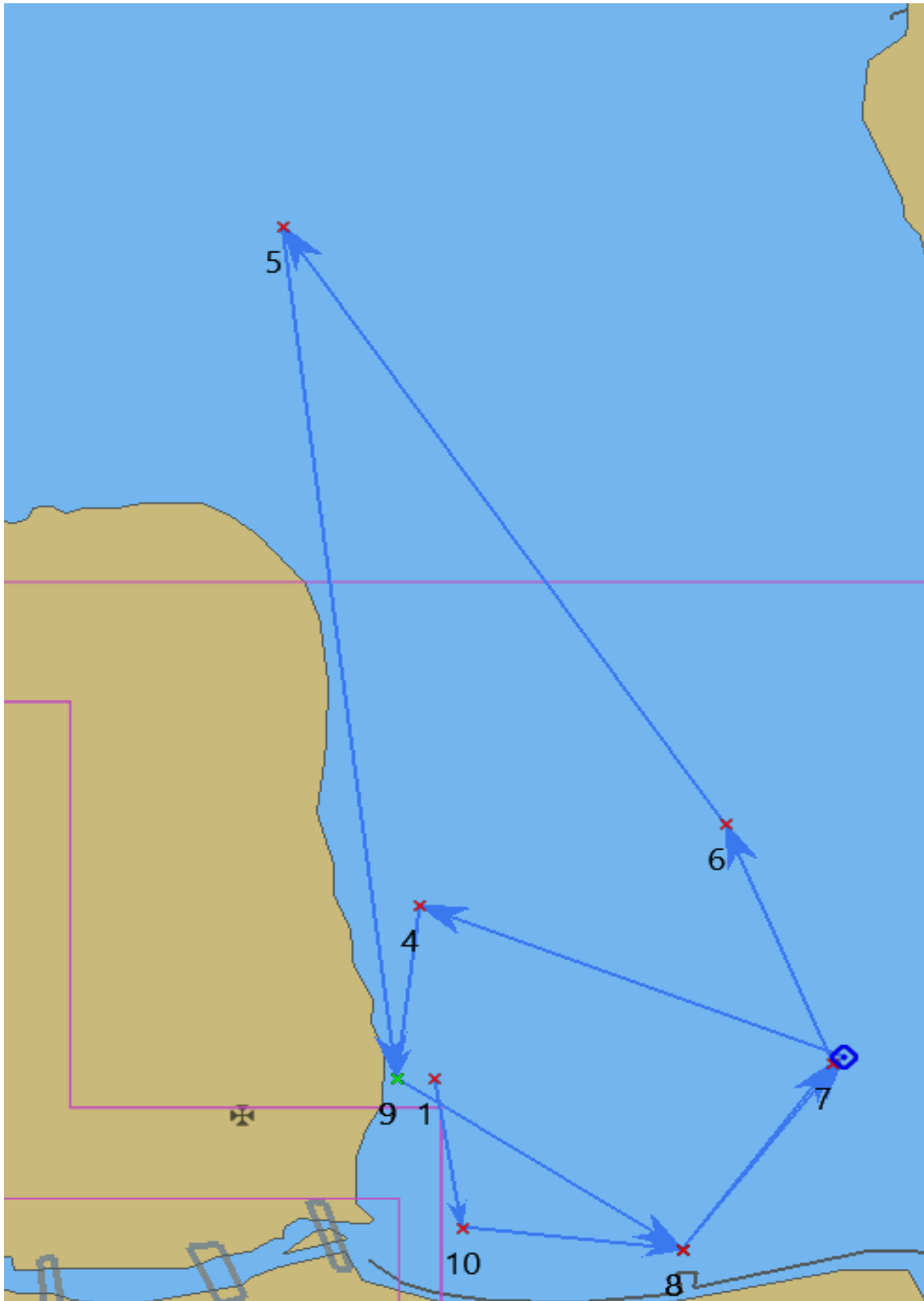
PARCOURS CVM 4

1Bd, 10Bd, 8Bd, 7Bd, 6Bd, 4Bd, 9Bd réduction possible 6,9 mn
8Bd, 6Bd, 9Bd arrivée 12,9 mn



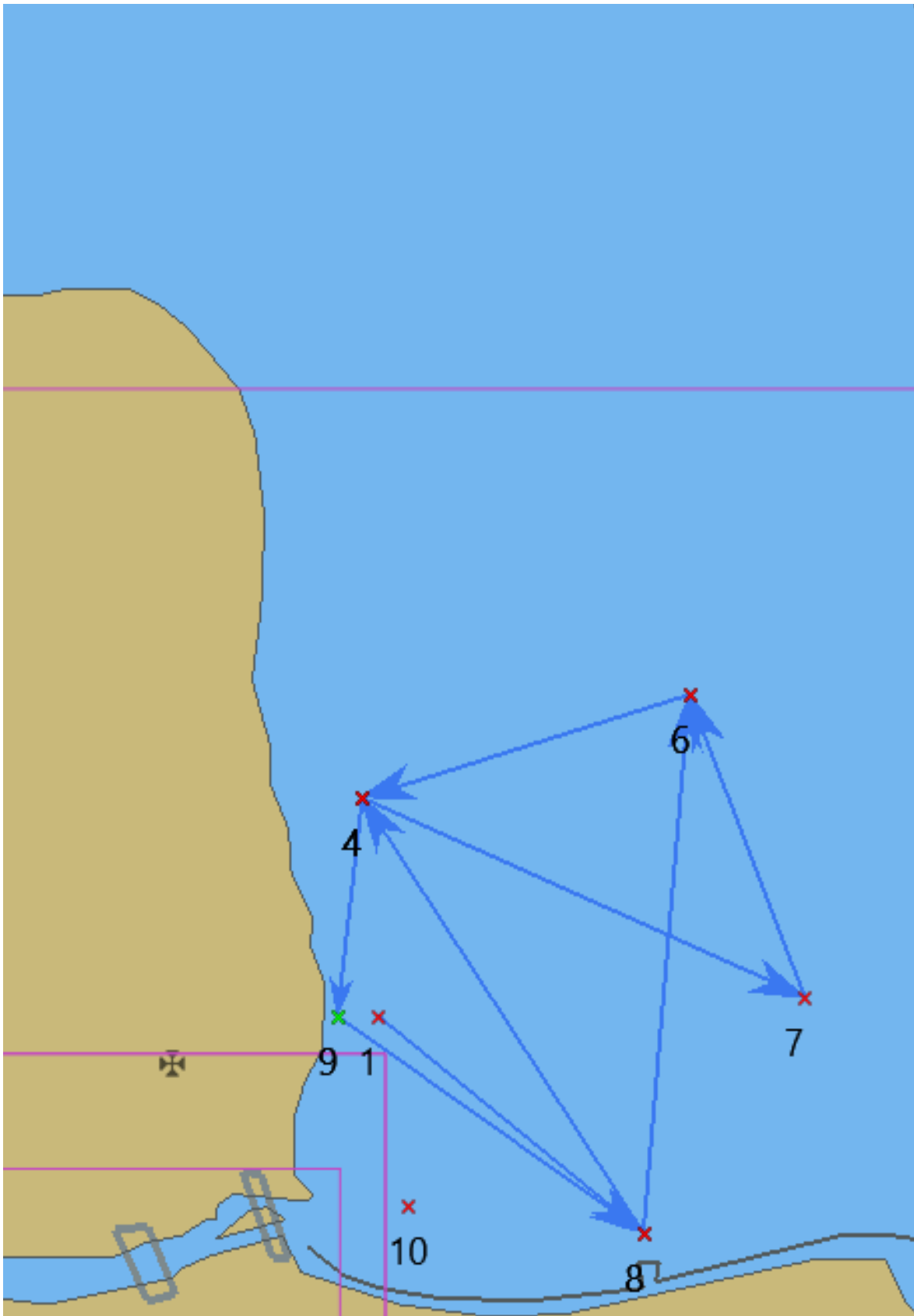
PARCOURS CVM 5

1Bd, 10Bd, 8Bd, 7Bd, 6Bd, 5Bd, 9Bd réduction possible 12,9 mn
8Bd, 7Bd, 4Bd, 9Bd arrivée 18,9 mn



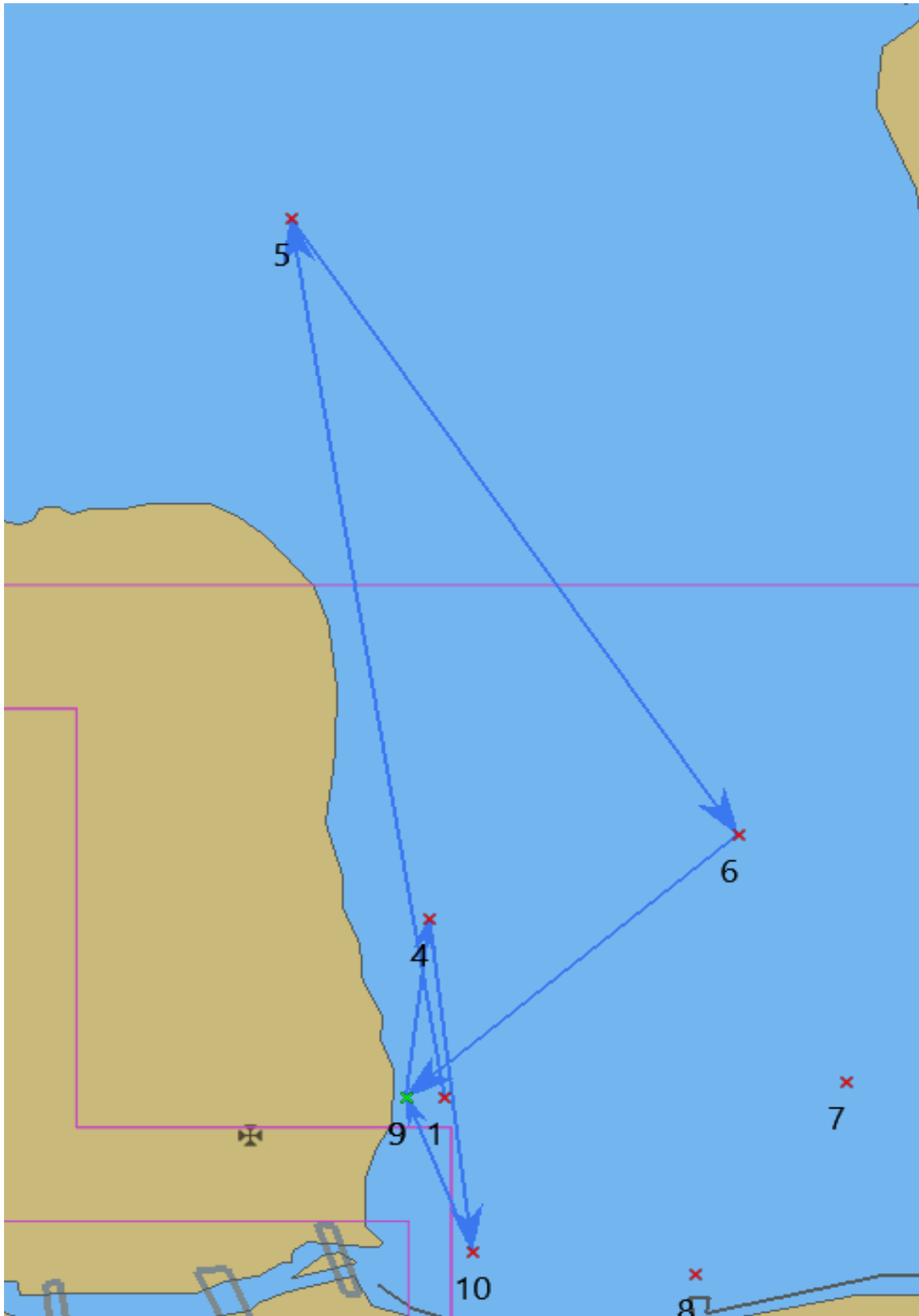
PARCOURS CVM 6

1Bd, 8Bd, 4Td, 7Bd, 6Bd, 4Bd, 9Bd réduction possible 9,7 mn
8Bd, 6Bd, 4Bd, 9Bd arrivée 16,1 mn



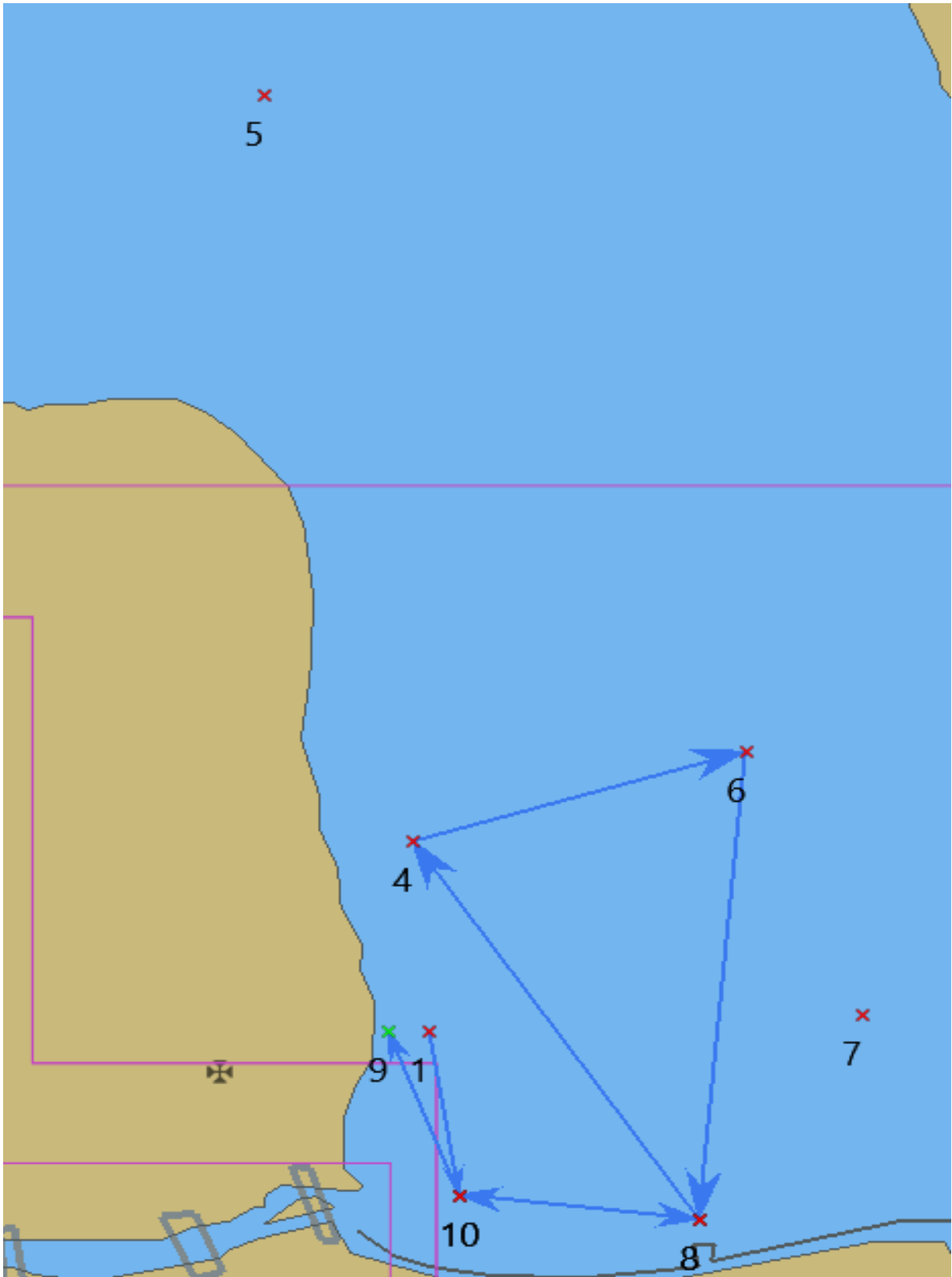
PARCOURS CVM 7

1Td, 5Td, 6Td, 9Td réduction possible 10,6 mn
4Td, 10Td, 9Td arrivée 14,1 mn



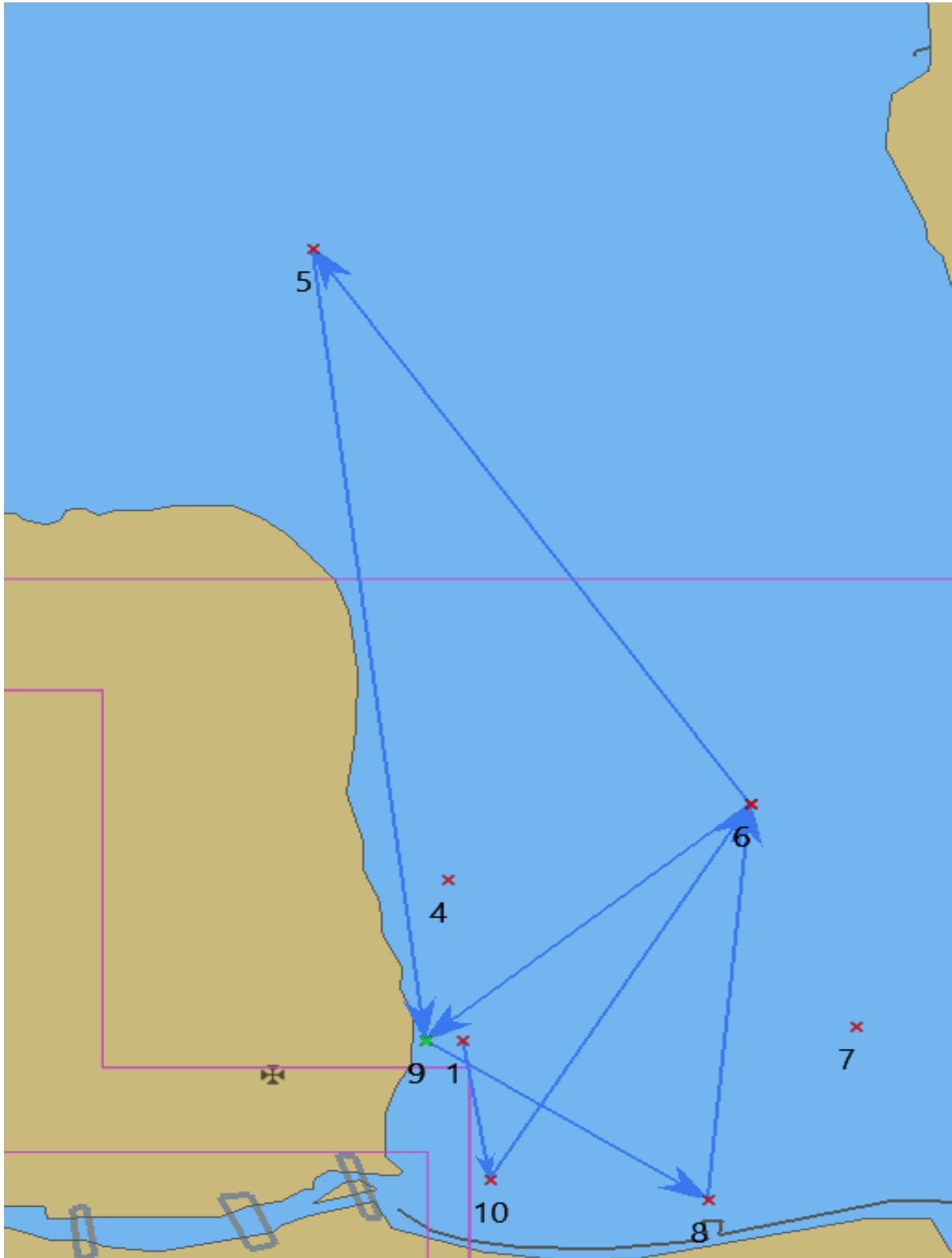
PARCOURS CVM 9

1Bd, 10Bd, 8Bd, 4Td, 6Td, 8Td, 10Td, 9Td arrivée 9,8 mn



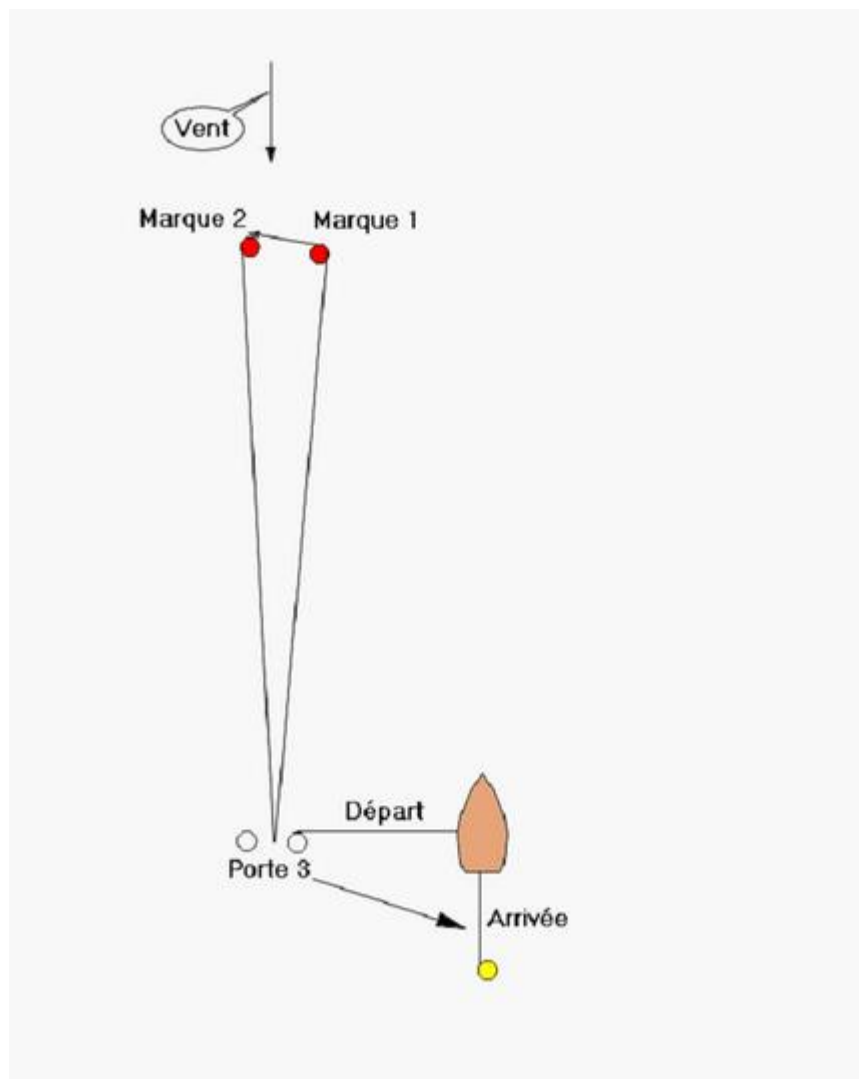
PARCOURS CVM 10

1Bd, 10Bd, 6Bd, 5Bd, 9Bd réduction possible 11,7 mn
8Bd, 6Bd, 9Bd, arrivée 17,7 mn



ANNEXE 3

« DESCRIPTION DES PARCOURS CONSTRUITS »



ANNEXE 4 « POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE »

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la règle 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en annexe Parcours (Ceci modifie la règle 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le « Pavillon de groupe » des séries concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des concurrents est effectué.

Les concurrents devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons « S sur H » accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le « Pavillon de groupe » des séries concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F.

Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la règle 69. »



ANNEXE 5

FICHE D'EMARGEMENT REGATES CV MARTIGUES

NOM DE LA REGATE :

DATE :

NOM DU BATEAU :

N° DE VOILE

Groupe

Nom du skipper :

N° Licence FFV :

	NOM	PRENOM	N° LICENCE
Equipier 1			
Equipier 2			
Equipier 3			
Equipier 4			
Equipier 5			
Equipier 6			
Equipier 7			

Je soussigné _____, certifie sur l'honneur que tous les membres de mon équipage sont à jour de leur licence.

Il appartient à chaque skipper, sous sa seule responsabilité, de décider s'il doit ou non prendre le départ ou courir une course »

Signature du Skipper

RAPPEL

La carte d'identité HN est valable 3 ans.
Tous les membres d'un équipage en course doivent être titulaires d'une licence FF Voile

ANNEXE 6
Formulaire de réclamation

VOIR PAGES 21 et 22

FORMULAIRE DE RECLAMATION - également pour les demandes de réparation et de réouverture

A remplir et cocher tel que nécessaire

1. EPREUVE..... Autorité Organisatrice..... Date .. Course n°...

2. TYPE D'INSTRUCTION

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Réclamation d'un bateau contre un bateau | <input type="checkbox"/> Demande de réparation par un bateau ou par le comité de course |
| <input type="checkbox"/> Réclamation du comité de course contre un bateau | <input type="checkbox"/> Etude de réparation de la part du jury |
| <input type="checkbox"/> Réclamation du jury contre un bateau | <input type="checkbox"/> Demande de réouverture d'un bateau ou du comité de course |
| | <input type="checkbox"/> Etude de réouverture par le jury |

3. BATEAU RECLAMANT, OU DEMANDANT UNE RÉPARATION OU UNE RÉOUVERTURE

Classe : N° de voile : Nom du bateau :
Représenté par : Tél, email :

4. BATEAU(X) RECLAME(S) OU CONCERNÉ(S) PAR LA RÉPARATION

Classe : N° de voile : Nom du bateau :

5. INCIDENT

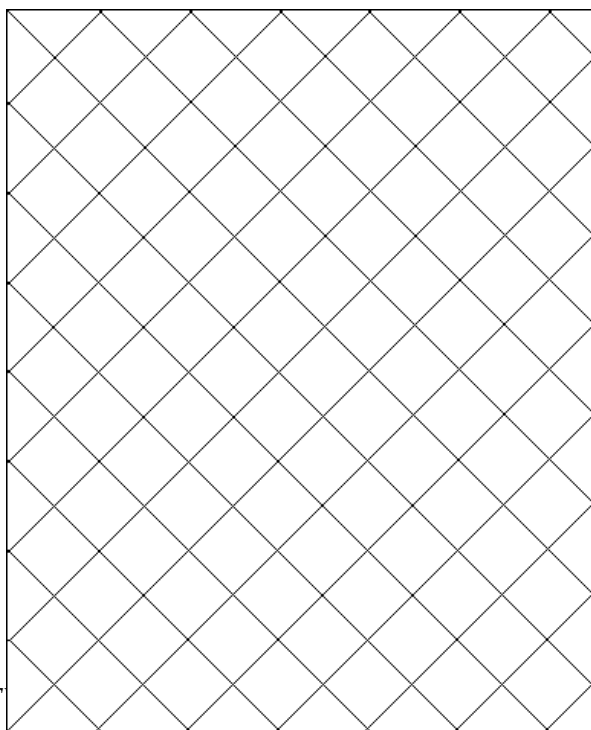
Heure et lieu de l'incident :
Règles prétendues enfreintes : Témoins :

6. NOTIFICATION AU RECLAME Comment avez-vous informé le réclamé de votre intention de réclamer ?

- | | | |
|---|------------------|---------------------------|
| <input type="checkbox"/> En hélant | Quand ?..... | Mot (s) utilisé(s) :..... |
| <input type="checkbox"/> En envoyant un pavillon rouge | Quand ? | |
| <input type="checkbox"/> En l'informant d'une autre manière | Précisez : | |

7. DESCRIPTION DE L'INCIDENT (utilisez une autre feuille si nécessaire)

Diagramme : un carré = longueur de la coque ; montrez les positions des bateaux, la direction du vent et du courant, les marques.



.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

PARTIE RÉSERVÉE AU JURY

N°..... Instruction commune avec les cas n°...

A remplir et cocher tel que nécessaire

Retrait demandé Signature..... Retrait autorisé

Classe :..... Groupe :..... Course :.....

La réclamation ou la demande est dans les délais Prolongation du temps limite

Réclamant, ou partie demandant réparation ou une réouverture, représenté par :.....

Autre partie, ou bateau concerné par la réparation, représenté par :.....

Noms des témoins :..... Interprètes :.....

REMARQUES

- Pas d'objection à propos d'une partie intéressée
- La réclamation écrite ou la demande identifie l'incident
- « Protest » hélé à la première occasion raisonnable
- Pas besoin de heler ; le réclamé a été informé à la première occasion raisonnable
- Le pavillon rouge a été envoyé de manière évidente à la première occasion raisonnable

La réclamation ou demande est recevable, l'instruction continue La réclamation ou demande n'est pas recevable l'instruction est close

FAITS ETABLIS.....

.....
.....
.....

Le croquis du bateau est validé par le jury Le croquis du jury est joint

CONCLUSIONS ET REGLES APPLICABLES

.....
.....

DECISION

- La réclamation est rejetée
- Bateau(x) n°: est (sont) disqualifié (s) de la (des) course(s) :
- Bateau(x) n°: est (sont) pénalisé(s) comme suit :
- La demande de réparation n'est pas accordée
- La demande de réparation est accordée comme suit :
- La demande de réouverture d'une instruction est refusée Est accordée

Président du jury et autres membres.....
.....

Signature du Président :

Date et heure :